

1925 de Petit Var

Le Mauvais Temps

La tempête de la nuit dernière a provoqué de nombreux dégâts dans notre région

La violente tempête qui a sévi dans le courant de l'avant-dernière nuit a provoqué dans notre région de nombreux et importants dégâts. Et, dans la campagne, on a pu enregistrer des pluies renversées, des arbres arrachés et des poteaux télégraphiques jetés sur le sol, sur le littoral, les dégâts ont été particulièrement sérieux et, une fois encore, ce sont nos pauvres pêcheurs qui ont eu à subir les plus importants dommages. On verra, par les dépêches qui nous parviennent de la région, que la tempête a sévi avec une particulière violence.

Le Mourillon, ainsi qu'il fallait s'y attendre, a enregistré d'importants dommages. Au fort Saint-Louis, la mer démontée a projeté à terre et brisé une dizaine de barques de plaisance. Quelques-unes ont coulé.

Au bain de la Source, les cabines en planches ont été arrachées et emportées par des vagues énormes. Aux bords du Littoral, cinq cabines ont été complètement démolies. On note d'importants dégâts au restaurant du Terminus, et tout le bord de mer est jonché de planches.

Profitant de l'accalmie d'hier, de nombreux promeneurs sont allés sur le littoral mourillonnais. La mer était toujours mauvaise et d'énormes vagues venaient se briser sur les rochers. La mer était limoneuse; jusqu'à hauteur de la presqu'île de Saint-Mandrier. L'horizon était assez clair, ce qui, d'après les pêcheurs, serait signe de beau temps.

Enfin, dans l'arsenal, on signale quelques dégâts : chaînes rompues, chaland endommagé, etc.; mais rien de grave n'a été enregistré jusqu'ici. En ville, quelques toitures ont souffert de la violence de la tempête et des cheminées ont été détruites. Quant aux chaussées empierrées, elles ont été ravivées par la pluie.

Un raz de marée à Bandol

Bandol, 3 mars. — Cette nuit, vers une heure, un violent orage, accompagné d'une pluie diluvienne, s'est abattue sur notre ville. En même temps, un raz-de-marée venait déferler sur notre port, y causant d'importants dégâts.

Camp sur coup, plusieurs vagues monstrueuses s'abattirent sur le quai. La parapet qui le borde fut en partie arraché par les eaux, qui ravinèrent profondément le sol et y produisirent par endroits de notables affaissements. Les vagues atteignaient même le pied des maisons bordant le quai, mais sans y causer de graves dégâts.

Il n'en est pas de même de notre flottille de pêche, qui a été très éprouvée. Plusieurs barques qui étaient amarquées à l'abri des jetées ont été englouties avec les filets et les engins de pêche qu'elles contenaient.

On va tenter leur rendement dès que les circonstances atmosphériques le permettront. Notre laborieuse population maritime est dans la consternation, car barques et engins constituent pour nombre de nos concitoyens l'unique instrument de travail, et la mer, en les engloutissant, a condamné plusieurs familles à la misère.

Avisé télégraphiquement par le maire du sinistre qui venait de se produire, M. Gozi, sous-préfet de Toulon, s'est rendu cet après-midi à Bandol, accompagné de MM. Lambert, ingénieur des ponts et chaussées, et d'Aubard, administrateur de l'inscription maritime; il a été accompagné sur les lieux par le maire de Bandol et M. Monosil, syndic des gens de mer, qui leur ont signalé les dégâts causés par l'orage et la mer. Ces dégâts, qui n'ont pu encore être évalués, sont très importants; ils auraient été plus encore sans le courage et le dévouement de nos pêcheurs, notamment MM. Pasteur, Gabriel et Establier Albert, qui, dès que l'orage est devenu menaçant, ont été prévenir leurs confrères du danger couru par les barques amarquées dans le port et, dans un beau mouvement de cette solidarité si développée chez les travailleurs de la mer, ont aidé toute la nuit, sous la pluie battante, à sauver le plus de barques et d'engins possibles.

Nous croyons savoir que des personnes charitables et dévouées de notre ville projettent de donner une soirée de bienfaisance au bénéfice des pêcheurs sinistrés. — C. G.

A La Ciotat

Marseille, 3 mars. — La tempête de cette nuit a causé sur la côte des dégâts importants. A Cassis, on évalue à plus de 20.000 fr. le montant des dégâts. Le vapeur *Guivrier* s'est échoué après avoir subi des avaries. Le chaland *Clapet* a

La Caisse d'Amortissement Des RENTES

Paris, 3 mars. — Des son arrivée au ministère des finances, M. Clémentel a fait une part dans son plan de politique financière à l'amortissement des rentes. Pour donner à cette opération de longue durée toute son efficacité, il a conçu un dispositif qui y associe d'une façon très large les représentants de l'industrie, du commerce, du monde bancaire, de l'agriculture, des groupements ouvriers. Le statut de la nouvelle caisse a été inscrit par la Chambre, on le sait, dans la loi de finances. Il comporte l'autonomie complète du nouvel organisme et lui assigne comme tâche de racheter les divers titres de la dette perpétuelle et de la dette à terme au moyen des dotations qui lui seront allouées. Pour commencer ses opérations, cette caisse reçoit 27 millions de crédits budgétaires; il s'y ajoutera, dès 1926, tout ce qui proviendra des paiements allemands du plan Dawes. Voici, d'ailleurs, comment est prévue l'alimentation en ressources financières de cette caisse : 1° Par les dotations inscrites au budget de chaque exercice en vue de l'amortissement normal des engagements à terme souscrits par l'Etat; 2° par les crédits qui seraient ouverts spécialement au budget de chaque exercice en vue de l'amortissement par achats sur le marché; 3° par les excédents de recettes constatés lors du règlement des budgets des différents exercices; 4° à partir de 1926, par un prélèvement de 20 % sur la partie disponible de la part acquise par la France en exécution des accords inter-alliés, dans les annués à recevoir de l'Allemagne; 5° la dotation de cette caisse pourra être augmentée par l'affectation de toutes ressources nouvelles décidées par des lois ultérieures.

La caisse sera administrée par 21 commissaires pris, ainsi que nous l'avons indiqué, parmi les représentants des grands groupements économiques; ce conseil comprendra :

Un sénateur, président, élu pour trois ans par le Sénat; deux députés, élus pour trois ans par la Chambre des députés; le premier président de la Cour des comptes; le gouverneur de la Banque de France; le gouverneur du Crédit Foncier; le directeur général des contributions directes; le directeur de l'enregistrement; le directeur général de la caisse des dépôts et consignations; le directeur du mouvement général des fonds; le directeur de la dette inscrite; le syndic de la compagnie des agents de change de Paris; le président de l'Union syndicale des banquiers; le président de l'assemblée des présidents de Chambre de commerce; le président de l'association nationale des porteurs français de valeurs mobilières; le président de la Confédération nationale des associations agricoles; le président de la Confédération générale de la production française; le secrétaire général de la Confédération générale du travail; le président de la Confédération de l'artisanat français; le président de l'Union des coopérateurs.

Le gouvernement se réserve un droit de regard sur les opérations du nouvel organisme, qui seront effectuées au point de vue des mouvements des fonds et des mouvements de titres par la caisse des dépôts et consignations.

Le rachat des rentes par la nouvelle caisse se fera sur le marché au moment jugé opportun par les administrateurs et en proportion des crédits disponibles. Aussitôt rachetés, les titres seront perforés, afin qu'il ne soit plus possible de les mettre de nouveau en circulation. La totalité de l'annuité déduite par le recat des titres allégera, dans le budget, la part qui concerne l'annuité totale de la dette.

Le conseil de la nouvelle caisse, en même temps qu'il gèrera les intérêts qui lui sont confiés, servira au gouvernement de comité consultatif de la trésorerie; telle est l'intention de M. Clémentel. A ce principal, c'est de créer l'instrument, celui-ci existant, il est bien certain que le Parlement ne prendra aucune décision susceptible de créer des ressources nouvelles, liquidations de certains immeubles, rentrées diverses, emprunts à l'étranger pour remboursements de dollars, libérés ainsi au budget des sommes importantes — c'est un projet qui a été envisagé — sans que l'on pense à la caisse d'amortissement. Notre souci devra être de lui faire sa part chaque fois que nous en trouverons l'occasion.

Libraires concernés pour entraves à la liberté des enchères

Des Cambrioleurs s'introduisent dans une bijouterie

rue Henri-Pastoureau

De mystérieux individus ont pénétré, dans la nuit de lundi à mardi, dans le magasin de bijouterie « Aux Fabriques de Genève », rue Henri-Pastoureau, appartenant à M. Bazin.

Dérangés au cours de leur expédition par des inspecteurs de police privés circulant une ronde, les voleurs ont abandonné la place sans emporter quoi que ce soit.

Voici d'ailleurs tous les détails de cette tentative de cambriolage.

Sous l'orage

Bien que l'incursion des malfaiteurs n'ait été découverte par M. Bazin qu'hier matin, à son arrivée à la bijouterie, il est probable qu'elle s'est produite dans le courant de la nuit, vers 23 heures 30. A cette heure, en effet, des voisins, en particulier M. Raquin, le sympathique propriétaire de la Régence, a entendu du bruit derrière son établissement, dont les fenêtres donnent sur une toute petite cour, séparant la Régence de la bijouterie Bazin. Mais la pluie tombait avec une telle violence, que M. Raquin n'entendait que le bruit sur le compte de la tempête. Il apparaît maintenant qu'il était provoqué par les voleurs. Ceux-ci, après avoir pénétré dans la petite cour par le corridor de l'immeuble portant le n° 2 de la rue Henri-Pastoureau, entreprirent de forcer une porte de bois, faite d'un panneau unique, accédant au magasin.

Nous nous sommes rendu sur les lieux dans la journée d'hier et avons parfaitement distingué les vol sur le dit panneau des traces de pèses. Les voleurs ont scié la boisserie tout autour de la serrure et ont pu, de cette façon, parvenir à ouvrir la porte. Mais derrière le panneau se trouvait un rideau de fer qu'ils attaquèrent immédiatement avec leur pince de fortes dimensions.

Sous la pluie et le vent, dont la violence étouffait le bruit de leur nocturne travail, les voleurs enlevèrent une large lamelle du rideau de fer et, par l'ouverture ainsi pratiquée, pénétrèrent dans l'arrière-boutique. Cette pièce assez exigüe est peuplée de statuettes et d'objets de valeur que déchaînaient les malfaiteurs. L'objet de leur convoitise étant le coffre-fort, situé dans le magasin même. La porte faisant communiquer l'arrière-boutique au dit magasin n'étant pas fermée à clef, il fut on ne peut plus facile aux mystérieux bandits de s'y introduire.

Mais quelque'un troubla la fête

Le magasin de M. Bazin contient approximativement pour 500.000 francs de marchandises diverses. Mais bijoux de prix, montres en or, bracelets ornés de brillants ne semblaient pas tenter les chenapans qui se dirigèrent directement vers le coffre-fort, situé à proximité de la porte d'entrée, dans l'angle gauche de la pièce. Disons que la semaine dernière le dit coffre-fort renfermait pour plus de 200.000 francs de bijoux. Il est donc probable que les auteurs du cambriolage croyaient que ces valeurs se trouvaient encore dans le coffre lorsqu'ils entreprirent leur expédition, mais depuis quelques jours M. Bazin avait placé en d'autres lieux ces 200.000 francs d'objets en or, pierres et platine.

A l'aide de leur pince, les bandits attaquèrent l'un des angles du coffre. Mais celui-ci était solide et les malfaiteurs durent attendre plus d'une fois patience au cours de ce laborieux travail. La pince parvint cependant à pénétrer dans la paroi d'acier et les incrimés parvinrent à une ouverture d'environ vingt centimètres carrés. Encore un effort et le coffre allait être éventré et son contenu, une trentaine de mille francs de bijoux, devenait la proie des voleurs. Mais à ce moment des gardes vigiles de la police, qui faisaient une ronde, secondèrent, selon leur habitude, le rideau de fer de la bijouterie et, le relevant de deux centimètres, le laissèrent retomber avec bruit.

Se croyant découverts les incrimés durent abandonner précipitamment la place. Ils revinrent sur leurs pas et, par le corridor de l'immeuble, gagnèrent la rue.

L'Enquête

Des qu'il fut informé par M. Bazin, M. Lucchin, l'actif commissaire de police du 20^e arrondissement, se rendit sur les lieux pour y procéder aux constatations, et des inspecteurs de la sûreté entreprirent immédiatement des recherches. Il semble qu'en

MET
LOU M
tel et a
saisi l'air
Eto la pu
ayé de p
sais, fais
— Qu'il
tion que
de rite.
Toute n
ch. Et q
de que u
troussa
A la fin
baro p
raccusse
ro se cal
passavou
Ahor mi
— Ague
à la pl
cagado q
aro l'ou
pau l'ou
Escolo
puari : l
beaux
mars, à
telle a
jeune et
jeune à
bière, de
lois-ci, la
Gai-Sabé,
Provinc
les asire
la litté
Parlan
belle lec
fébrer
de son s
l'actuel
qui aua
meux : a
banet, et
laryon
A ce p
Targa de
manière
montait
dredi. Il
en vin d
à l'ocasi
de secré
s'inscrire
tient à l
l'endema
La fer
ciarrier
ce sujet,
rie avise
que l'ar
est leq
ventions
La cou
vistre d
ressort
dence d
Dons
nouve
pour les
Mutil
31 mar
sion ci
person
accordé
prie les
ces sui
quatre.
Républ
ou du
5 CV
occar.
Conv
de la r
accablé
se près
tes, 47
une ab
Bibli
2.178
été cor
que m
au del
pét, 1
28, a
sion n
manq
3.007,
dant c
Au
Les Fe